



Refus de signer l'avenant au contrat de travail

Par **nathalie59190**, le **26/06/2014** à **10:37**

Bonjour je suis actuellement en CDI j'ai refusé de signer un avenant à mon contrat de travail pour un remplacement de congé maternité car je n'arrive déjà pas à faire mon travail. Je souhaite quitter mon travail pouvez-vous m'aider en cas de démission (droits à indemnité de chômage ???) rupture du contrat de travail (droits à indemnité ???) et abandon de poste (droits à indemnités ???) et dans quels délais ??

Merci pour votre aide...

Par **P.M.**, le **26/06/2014** à **10:53**

Bonjour,

Sauf s'il y a modification du contrat de travail en refusant ce que vous demande l'employeur, vous vous exposez donc à être accusée d'insubordination...

Sauf dans les cas bien précis considérés comme légitime, la démission n'ouvre pas droit à indemnisation par Pôle Emploi ni à des indemnités autres que celle des congés payés restants...

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...